



L'andzoa » La réhabilitation et le développement de l'arganeraie.

La réhabilitation et le développement de l'arganeraie.

▼ La réhabilitation et le développement de l'arganeraie.

La cérémonie de signature des conventions devant Sa Majesté le Roi à l'occasion de la présentation de la stratégie de l'ANDZOA a été clôturée par la signature d'une convention qui porte sur la qualification de l'espace écologique de l'arganeraie sur une superficie de 200 mille hectares, la promotion de la culture de l'arganier en tant que filière agricole productive sur une superficie de 5.000 hectares à l'horizon de 2020, ainsi que la requalification des systèmes écologiques de la forêt d'Amskroud, affectée par les incendies d'août 2013.

Cette convention a été signée par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, le Haut-commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification et le Directeur général de l'Agence nationale de Développement des Zones oasiennes et de l'Arganier.

Cet accord couvre les domaines suivants :

- La réhabilitation des écosystèmes forestiers de l'arganeraie sur une superficie de 200.000 hectares, à travers l'aménagement de l'espace, le reboisement, l'organisation des ayants droits dans le cadre du pilier II du plan Maroc Vert, et la mobilisation des ressources hydriques avec un montant total d'environ un milliard 650 millions de dirhams à l'horizon 2020.
- Le développement de l'Arganiculture en tant que filière agricole productive sur une superficie de 5000 hectares avec un montant d'environ 550 millions de dirhams à l'horizon 2020, en mettant en place les mécanismes et procédures adéquate à l'encouragement et à l'accompagnement de l'investissement pour un développement durable de l'implantation d'Argane dans des exploitations privés modernes adoptant les nouvelles technologies dans le cadre des programmes de projets du pilier I du plan Maroc vert.
- La réhabilitation de l'écosystème de la zone forestière d'Amskroud touchées par les incendies de Août 2013 à travers l'élaboration d'un cadre réglementaire assurant les conditions appropriées pour le contrôle des incendies des forêts dans la zone d'Argane, et la mise en

place d'un cadre de coopération et de consultation pour la réhabilitation des zones touchées ainsi que pour le développement local de la région ; avec un budget d'environ 20 millions de dirhams à l'horizon 2016 .

► Galerie

 CONTACTS

L'ANDZOA

LIENS UTILES



L'ANDZOA

Gouvernance
Mot du DG
Missions
Textes de loi

Organigramme
Zone d'intervention

CONTRATS PROGRAMMES

Filière du palmier dattier
Filière de l'arganier
Filière du safran
Filière de la rose à parfum

Stratégie de développement

Stratégie de développement des zones oasiennes et de l'Arganier
Programme de Développement Rural
La réhabilitation et le développement de l'arganeraie

Copyright ANDZOA © 2013. All right reserved

